URBA-SERVICES

CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy, BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25
contact@urbaservice.fr

Commune de FERRIÈRES

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération en date du :
28 NOV. 2019

6a

NOTICE SANITAIRE

RESEAU D'EAU POTABLE

NB : La terminologie « eau potable », telle qu'utilisée dans l'ensemble du dossier de PLU, doit être entendue comme « eau destinée à la consommation humaine ».

La commune de Ferrières est alimentée en eau potable par un réseau dont la gestion relève de la Communauté de Communes du Plateau Picard, suite au transfert de la compétence Eau Potable au 1er janvier 2018. L'exploitation du réseau est confiée à la Lyonnaise des Eaux, une filiale de SUEZ Environnement devenue SUEZ.

L'alimentation en eau potable de Ferrières provient d'un captage d'eau situé au sud du territoire communal

L'eau est acheminée par l'intermédiaire d'une canalisation de 125 mm de diamètre jusqu'aux portes de l'espace aggloméré depuis ce point de captage d'eau. Une canalisation de 110 mm prend ensuite le relais et vient alimenter le château d'eau, réservoir d'une capacité de 40 m^3 situé à côté de la mairie. Au sein du village, le réseau d'adduction en eau potable s'organise à partir de canalisations principales qui alimentent notamment les rues de la Croix, de la Place, de l'Ormelet, de la Croisette, Placide Navarre et Michel Hammid en diamètre 100 mm ou plus.

La distribution de l'eau sur la commune est également assurée par des canalisations dites secondaires. De diamètre inférieur à 100 mm, elles complètent la structure principale du réseau, notamment dans les impasses, dans les rues de la Sens, du Calvaire, du Jardin, du Chemin Blanc, Bourbon, Yves Billet et sur une section de la rue de la Croix. Le réseau compte très peu de boucles qui permettent pourtant d'assurer une bonne circulation de l'eau.

L'école et l'entreprise Huchez Manufacture sont quant à elles alimentées par une canalisation de 150 mm de diamètre.

Concernant la desserte générale du territoire, un renforcement du réseau d'eau potable a été effectué en 2017 dans les rues de la Croisette et de la Croix par le remplacement de canalisations.

Hormis le renforcement de canalisations, un remplacement du point de captage d'eau, situé sur la commune, est projeté pour pallier les défauts de pression enregistrés dans certains secteurs de la commune et celles voisines. Pour l'heure, ce point de captage permet de délivrer une eau potable avec un débit de 17 m^3/h. Ce dernier apparaît insuffisant au regard des besoins, c'est pourquoi, il est envisagé de créer un puit structurant. Ce nouveau puits, localisé à proximité du précédent, permettrait d'augmenter considérablement le débit de prélèvement en eau potable, aux alentours de 140m^3/h. Les périmètres de protection, autour de ce puits, seraient néanmoins bien plus étendus que les précédents. De plus, il permettrait de supprimer l'actuel château d'eau, devenu vétuste, et d'améliorer la qualité de l'eau délivrée. Malgré tout, suite au transfert de la compétence Eau Potable à la Communauté de Communes du Plateau Picard, la commune reste, pour l'heure, dans l'attente du projet de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) concernant la modification de ce point de captage d'eau potable communal.

L'eau est réputée de bonne qualité. L'Agence Régionale de la Santé conclut à une bonne qualité sur le plan bactériologique et physico-chimique. Au cours de l'année 2017, l'ensemble des paramètres analysés ont répondu aux exigences règlementaires. Seules quelques variations des taux analysés sont observées lors de forts épisodes pluviométriques, néanmoins les normes sont respectées.

Le plan du réseau d'eau potable est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6b).

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

↳ La commune dispose d'un réseau collectif d'assainissement des eaux usées, qui est géré par la Communauté de Communes du Plateau Picard suite au transfert de la compétence Assainissement au 1er janvier 2018.

Le réseau collectif dessert, depuis la fin de l'année 2018, l'ensemble du bourg de Ferrières.

Les eaux usées sont traitées à la station d'épuration mise en service en 2017 et située sur le territoire de Dompierre. D'une capacité de 1 220 équivalents-habitants, les eaux épurées sont rejetées dans des bassins d'infiltration.

Le plan du réseau d'assainissement est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6c).

Par ailleurs, le zonage d'assainissement, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2008, confirme l'assainissement collectif sur l'ensemble de la commune. Il est annexé au dossier de PLU (pièce n°6d).

↳ Concernant les eaux pluviales, la compétence a également été transférée à la Communauté de Communes du Plateau Picard. L'ensemble des eaux de pluies sont évacuées vers le domaine public. La gestion des eaux pluviales pour les futures constructions de la commune devra s'effectuer à la parcelle.

Il n'est pas constaté sur la commune de désordres hydrauliques majeurs lors de fortes précipitations.

COLLECTE DES DECHETS

La gestion des ordures ménagères et du tri sélectif est assurée par la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Sur Ferrières, la collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue tous les mardis.

Le verre, les plastiques et métaux ainsi que le papier et carton sont déposés dans les conteneurs prévus à cet effet (rue de l'Ormelet et chemin des Larris).

La commune de Ferrières est rattachée à la déchetterie située sur la commune de Maignelay-Montigny.